

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS CHATELLERAUDAIS

Délibération du bureau prise par délégation

du 20 mars 2017

n°3

page 1/2

EXTRAIT :



Nombre de membres en exercice : 25

PRESENTS (20) : M.ABELIN, M.PEROCHON, M.COLIN, Mme LAVRARD, M.TREMBLAIS, Mme BOURAT, Mme BARREAU, M.MEUNIER, M.BEN EMBAREK, M.PREHER, M.BONNET, M.CHAINE, M.DAGUISE, Mme MOREAU, M.BARBOT, M.GAUTHIER, M.HENEAU, M.GUIMARD, Mme PIAULET, M.MELQUIOND

POUVOIRS (2) : Mme PIAULET donne pouvoir à M.SULLI
M.JUGE donne pouvoir à Mme LAVRARD

EXCUSES (3) : M.PICHON, Mme AZIHARI, Mme DE COURREGES

Secrétaire de séance : Monsieur Mohamed BEN EMBAREK

RAPPORTEUR : Madame Anne-Florence BOURAT

OBJET : Projet de construction de la médiathèque de Lençloître - Demande de subvention au titre du DSIL

Dans ses compétences, la CAPC intervient au titre de la construction, l'aménagement, l'entretien et la gestion d'équipements culturels d'intérêt communautaire. A ce titre, elle développe depuis sa création un réseau de lecture publique qui s'appuie sur des équipements structurés et des professionnels de la lecture publique.

A la faveur de l'extension du périmètre de l'agglomération, la CAPC va prendre en charge un projet initié par la communauté de communes du Lençloître, sur la commune de Lençloître, qui prévoit la construction d'une médiathèque et le recrutement de personnel, afin d'y proposer une offre culturelle de proximité et de qualité, et permettre l'accueil de tous les publics.

La médiathèque répondra aux normes en vigueur à la DRAC et proposera une surface de 196 m². Le projet architectural veillera à ne pas dénaturer l'ancien bâtiment agricole qui va l'accueillir. Il s'intégrera dans le périmètre protégé de la commune, à proximité des écoles et collège, et du champ de foire pour le stationnement.

Le projet de budget présenté est relatif à la phase d'avant projet sommaire (APS). Il s'appuie sur les bases de financement des partenaires. Pour ce qui concerne le DSIL, la demande de subvention s'élève à 30 % du coût global de l'opération.

Médiathèque de Lençloître			
Dépenses (HT)		Recettes	
travaux	362 953 €	DRAC	229 629 €
imprévus travaux 5%	22 392 €	DSIL	204 000 €
honoraires	51 119 €	FEDER	42 000 €
meublier	48 000 €	CAPC reste à charge	205 712 €
collection	72 000 €		
informatique	40 000 €		
démolition HT*	19 875 €		
travaux extérieurs VRD*	65 002 €		
total HT	681 341 €	total HT	681 341 €
total TTC	817 609 €		

* Dépenses non subventionnées par la DRAC

* * * * *

Délibération du bureau prise par délégation

du 20 mars 2017

n°3

page 2/2

VU la délibération n°1 du conseil communautaire du 5 décembre 2016 relative à l'intérêt communautaire et particulièrement à la compétence construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels d'intérêt communautaire,

VU la délibération n°2 du conseil communautaire du 22 avril 2014, déléguant une partie des attributions du conseil au bureau,

CONSIDERANT que la création d'une médiathèque à Lençloître est essentielle pour compléter la couverture du territoire de l'agglomération en terme de réseau de lecture publique, et garantir ainsi une offre de lecture publique de qualité

Le bureau communautaire, ayant délibéré, décide :

- d'approuver le plan de financement,
- de solliciter auprès de l'Etat l'octroi d'une subvention d'un montant de 204 000 € au titre de la dotation de solution à l'investissement local (DSIL), pour le financement des travaux liés à la construction de la médiathèque de Lençloître,
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dossier.

UNANIMITE

Certifiée exécutoire

Par le président de la communauté d'agglomération

Publié au siège de la CAPC, le 22/03/2017

Pour ampliation,

Pour le président et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER